

# PORTAIL DES ASSOCIATIONS DE LA VILLE DE VANNES

## ESPACE ASSOCIATIONS

### TUTORIEL :

### CREATION D'UN COMPTE PERSONNEL ET RATTACHEMENT D'UNE ASSOCIATION

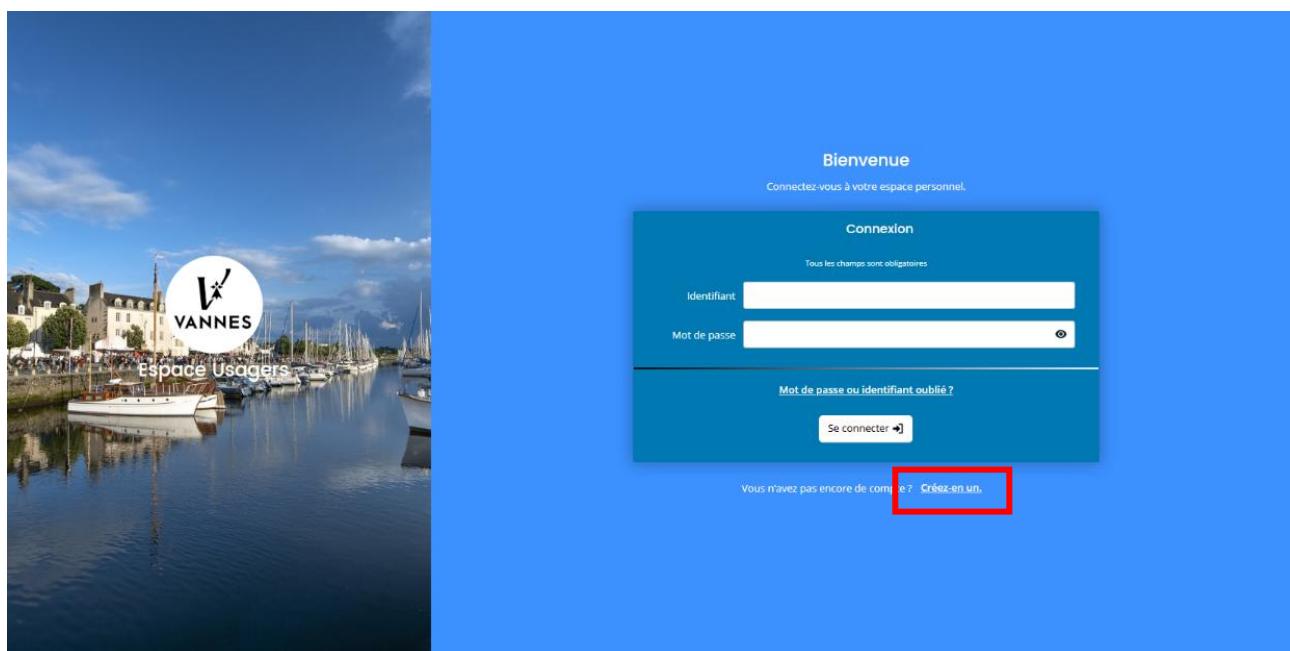
**Avant de rattacher une association : vous devez créer un compte personnel.**

Suivez la démarche :

#### 1/ Lien vers le Portail des associations

Accès direct avec le lien suivant : <https://espace-associations.mairie-vannes.fr>

**Vous n'avez pas encore de compte : cliquez sur « Créez en un ».**



## 1/ Ecran « Créez votre compte »

Pour créer votre compte :

- Renseignez un identifiant personnel : de 6 à 32 caractères (lettres, chiffres, points, tiret haut ou bas).
- Indiquez un mot de passe.
- Renseignez vos informations personnelles : civilité, nom, prénom et adresse mail.  
**Toutes les lignes sont obligatoires.**
- Cliquez sur « Créer mon compte ».

Créez votre compte

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

• Vos informations de connexion

Identifiant \*

 i

Mot de passe \*

 o

Confirmation du mot de passe \*

 o

• Vos informations personnelles

Civilité \*

 ▼

Nom \*

Prénom \*

Adresse électronique \*

Format attendu : nom@domaine.fr

Confirmation de l'adresse électronique \*

Format attendu : nom@domaine.fr

Créer mon compte

## Un message vous invite à consulter votre messagerie.



### 3/ Consultez votre messagerie :

Un mail de confirmation a été envoyé sur l'adresse de messagerie renseignée.

Ouvrez ce mail et cliquez sur le lien pour valider votre compte.

**L'e-mail d'activation de votre compte peut mettre plusieurs minutes pour vous parvenir. Si vous ne le recevez pas, veuillez vérifier dans les courriers indésirables.**

#### Portail des associations - Activation de votre compte

From: ne\_pas\_repondre@mairie-vannes.fr  
To: adresse\_personnelle@yopmail.com

Bonjour Madame Prénom NOM,

Nous venons de recevoir une demande de création de compte à votre nom sur le Portail des associations de la Ville de Vannes.

Votre identifiant est : **mon\_identifiant**

Pour valider votre compte et accéder à votre espace personnel, merci de cliquer [ici](#).

Attention, ce lien est valable pour une durée de 24 heures maximum. Au-delà de ce délai, vous devrez recommencer la procédure.

En vous remerciant pour votre confiance,

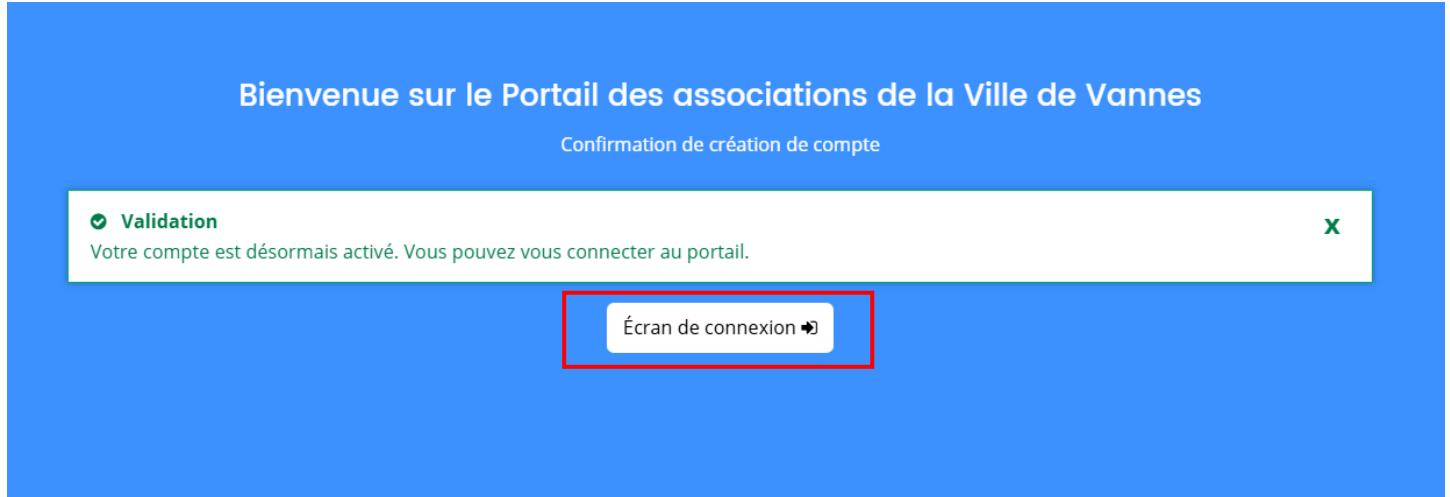
Ville de Vannes  
Service Vie associative



#### 4/ Validation de votre compte

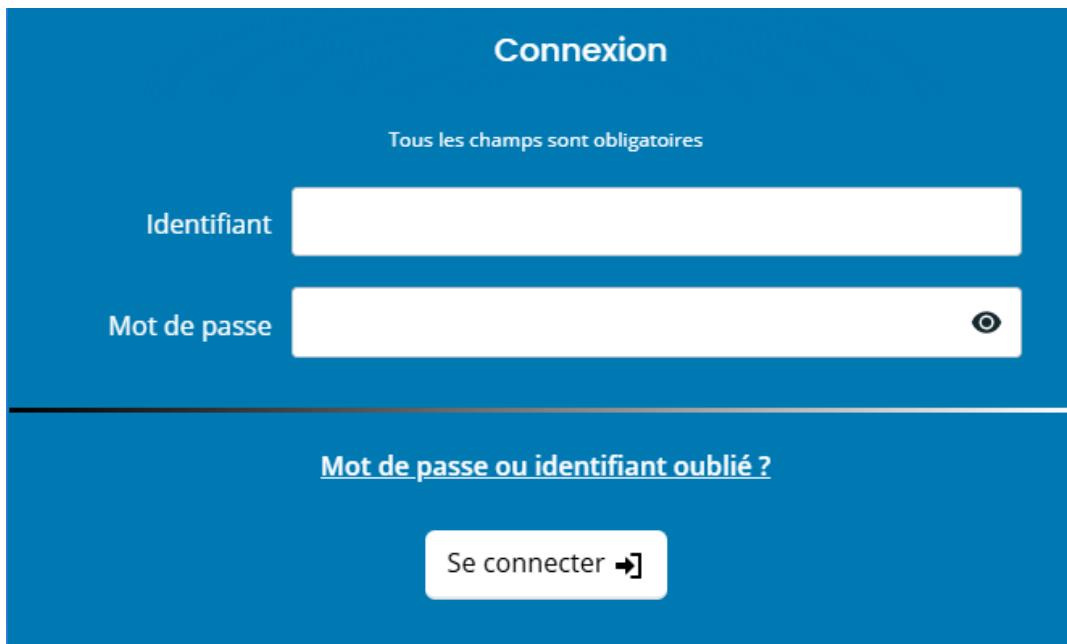
Un message vous indique que votre compte est validé : vous pouvez désormais accéder au Portail des associations.

Retournez sur la page de connexion du Portail des associations en cliquant sur « Ecran de connexion »



#### 5/ Connexion au Portail des associations

Renseignez l'identifiant et le mot de passe que vous avez définis à la création du compte. Puis cliquez sur « Se connecter »



Connexion

Tous les champs sont obligatoires

Identifiant

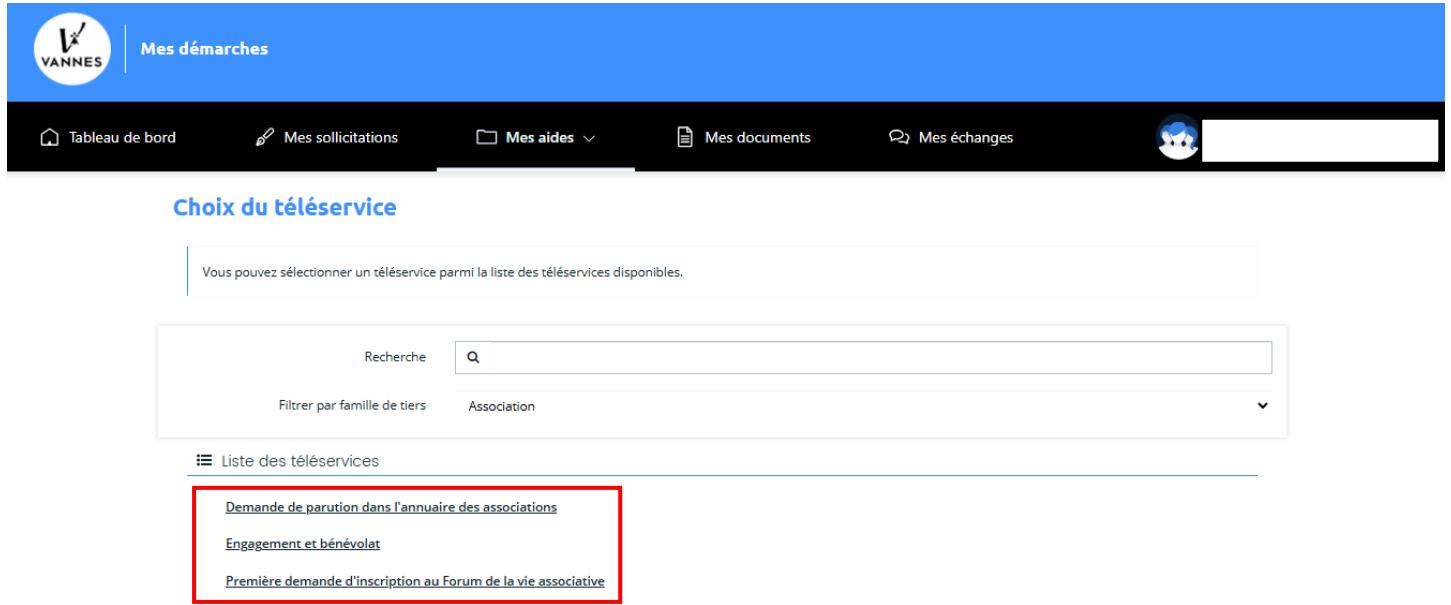
Mot de passe

Mot de passe ou identifiant oublié ?

Se connecter ➔

## 6/ Depuis votre compte :

- Vous pouvez rattacher une association
- vous avez accès à la liste des téléservices



The screenshot shows a user interface for managing associations. At the top, there's a blue header bar with the Vannes logo and the text "Mes démarches". Below this is a black navigation bar with links: "Tableau de bord", "Mes sollicitations", "Mes aides", "Mes documents", "Mes échanges", and a user profile icon. The main content area is titled "Choix du téléservice" and contains a message: "Vous pouvez sélectionner un téléservice parmi la liste des téléservices disponibles.". Below this is a search bar with a placeholder "Recherche" and a magnifying glass icon. There are also filters: "Filtrer par famille de tiers" and "Association". A dropdown menu is open, showing a list of services. Three items are highlighted with a red border:

- [Demande de parution dans l'annuaire des associations](#)
- [Engagement et bénévolat](#)
- [Première demande d'inscription au Forum de la vie associative](#)

## RATTACHEMENT DE VOTRE ASSOCIATION

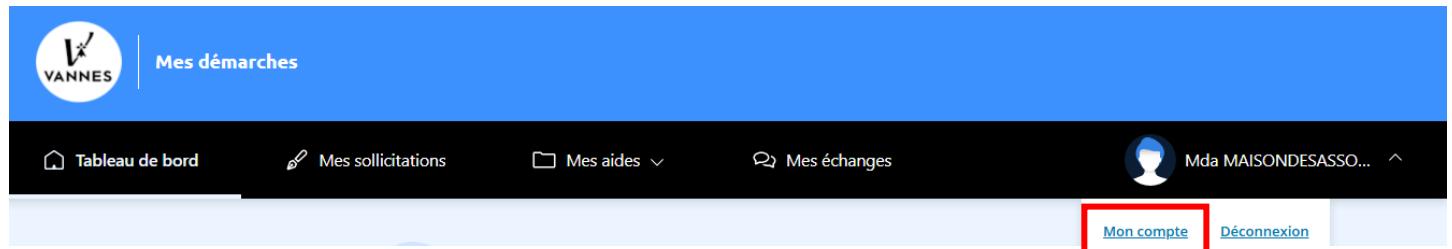
**Vous pouvez :**

- **soit demander le rattachement de votre association, depuis votre compte, en indiquant le numéro SIRET.**
- **Soit rattacher votre association lors du dépôt de votre 1ère demande sur l'un des téléservices.**

**La personne qui rattache l'association dans le Portail pour la première fois bénéficie automatiquement du rôle d'Administrateur du compte de l'association ; elle pourra décider du rattachement d'autres personnes à l'association.**

### 1/ Rattachement de votre association depuis votre compte, via le numéro SIRET

**Sur votre compte, en haut à droite :**



The screenshot shows the 'Mes démarches' portal interface. At the top, there's a blue header with the Vannes logo and a 'Mes démarches' button. Below the header, a black navigation bar contains links for 'Tableau de bord', 'Mes sollicitations', 'Mes aides', 'Mes échanges', and a user profile icon labeled 'Mda MAISONDESASSO...'. On the far right of the navigation bar are 'Mon compte' and 'Déconnexion' buttons. The 'Mon compte' button is highlighted with a red box.

**En bas de la page : cliquez sur « Me rattacher à un tiers »**

- Rattachement à un tiers existant

**Si vous souhaitez être rattaché à un tiers existant, afin de le représenter ou d'indiquer que vous êtes ce tiers, suivez la procédure de rattachement.**

**+ Me rattacher à un tiers**



Dans le champs « Généralités », indiquez « Association »

- Généralités

Je suis ou je représente un(e) \*

Association



Puis indiquez le numéro SIRET de l'association

- Le tiers auquel je souhaite me rattacher

SIRET \*

Exemple : 123456789

Exemple : 12345

**Votre demande de rattachement sera transmise à la Maison des associations.**

Vous serez informé(e) de la suite réservée à votre demande.

## 2/ Rattachement de votre association lors du dépôt d'une 1<sup>ère</sup> demande d'aide

**Vous rattacherez votre association via une première demande sur l'un des téléservices.**

- Consulter le tutoriel « Dépôt d'une demande ».